

Info-réseau Propriétaire de maison

Mise à la terre d'installations électriques: votre sécurité avant tout!

La mise à la terre d'installations électriques protège des cas d'électrocution causés par divers dommages mécaniques ou liés à la foudre, aux animaux, etc.

Dans les immeubles anciens, la mise à la terre est assurée par les conduites d'eau métalliques. Lors de travaux dans le réseau d'approvisionnement en eau, ces conduites sont aujourd'hui remplacées par des conduites à isolation synthétique; la mise à la terre des installations électriques

concernées n'est donc plus garantie!

En tant que propriétaire, vous êtes responsable de la mise à la terre et de la sécurité de vos installations électriques (norme technique sur la mise au neutre OIBT).

Afin de ne pas compromettre la sécurité des habitants après les travaux susmentionnés, nous vous prions de bien vouloir discuter avec votre commune, votre installateur électricien ou votre

installateur sanitaire de la mise en place d'un nouveau réseau de mise à la terre.

N'hésitez pas à composer le 0844 121 113 pour tout renseignement complémentaire. D'avance un grand merci pour votre collaboration!

BKW FMB Energie SA

www.bkw-fmb.ch, netz@bkw-fmb.ch

Délégations régionales: **Berne** Bahnhofstr. 20, 3072 Ostermundigen – **Bienne** Dr. Schneider-Strasse 16, 2560 Nidau – **Delémont** rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont – **Gstaad** Kirchstrasse, 3780 Gstaad
Langnau – Burgdorfstrasse 25, 3550 Langnau – **Porrentruy** rue Achille Merguin 2, 2900 Porrentruy –
Spiez Thunstrasse 34, 3700 Spiez – **Wangen** Vorstadt 20, 3380 Wangen a.A.

